

DÉFINITION DE LA BANDE UNIQUE

1C

Arrêté Ministériel du 29 septembre 2021

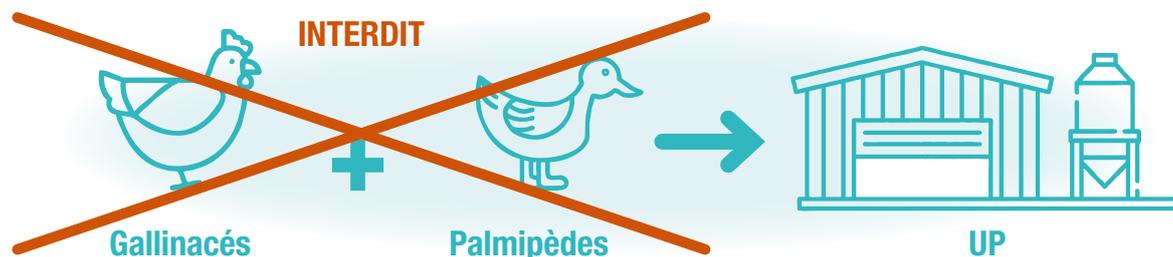
Une bande unique se définit comme un « Lot d'animaux de même espèce ou si comportant plusieurs espèces, sans mélange de palmipèdes avec toute autre espèce d'oiseaux non palmipèdes, de stade physiologique homogène, introduit dans la même période dans une même unité de production après un vide sanitaire de cette unité et dont la sortie est suivie par un vide sanitaire de cette unité »

Ce qu'il faut retenir

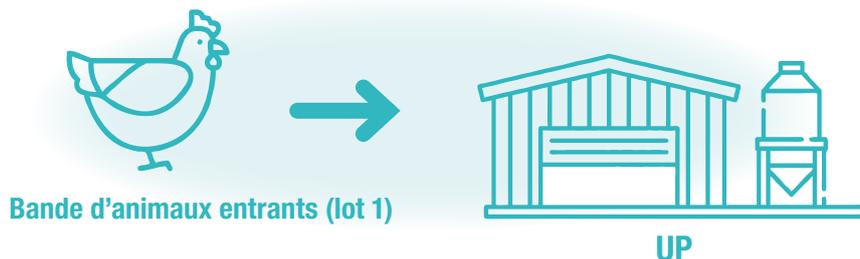
- Un lot de même espèce : pour éviter les contaminations croisées (certaines espèces sont plus sensibles que d'autres à des mêmes maladies)
- De stade physiologique homogène (ex. démarrage, croissance, pondeuse, reproduction... doivent être séparés) : pour que les animaux plus âgés ne contaminent pas les animaux plus jeunes et pour éviter les effets de stress.
- Introduits dans la même période : idéalement il est recommandé de rentrer pour une bande donnée un seul lot d'animaux le même jour dans une même unité de production. Toutefois, si l'introduction est fractionnée, il est toléré un écart maximum de 15 jours entre la première et la dernière introduction d'animaux. Dans ce cas il est toutefois recommandé que tous les animaux introduits proviennent du même atelier
- Un vide sanitaire de l'unité de production entre deux bandes : pour permettre une réduction de la pression de contamination. Ce vide sanitaire intervient après les opérations de nettoyage et désinfection.

Comment composer une bande unique ?

Je rentre des animaux d'un âge similaire à une date précise :



En une seule fois :



En plusieurs fois, la bande = lot 1 + lot 2 + Lot N, dont l'entrée dans l'unité de production a été faite dans un intervalle de 15 jours maximum :



► **Je fais sortir ma bande d'animaux de mon unité de production en une ou plusieurs fois**

Les lots de sortie ne correspondent pas forcément aux mêmes lots entrés (ex : le lot 1 peut sortir en plusieurs fois)



Que dois-je faire lorsque tous les animaux de ma bande sont sortis de l'unité de production ?

1 - Je nettoie et je désinfecte mon unité de production

Voir les fiches 6 «Plan de nettoyage et désinfection».

2 - Je réalise un vide sanitaire

Voir les fiches 3 « Définition des unités de production» avec une période d'absence d'animaux suite aux opérations de nettoyage et de désinfection d'une unité de production suffisamment long pour :

- Permettre une décontamination effective des lieux.
- Permettre un assèchement des locaux et du matériel.

⚠ À noter : des adaptations au principe de la bande unique sont permises pour les élevages autarciques en circuit court (voir la fiche 3H «Volailles et palmipèdes autarcique circuit court»).